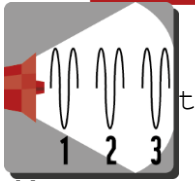


Les sirènes d'alerte de la population



d'un son

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

émis par les sirènes, c'est un son montant et

L'alerte : 3 séquences séparées d'un silence montant et descendant 5 fois.

Fin de l'alerte : son continu de 30 secondes.

Les essais mensuels : tous les premiers mercredi du

mois à midi

1 seule séquence d'un son montant et descendant 5

fois.

Que faire en cas d'alerte ?



En cas d'alerte, réagissez immédiatement !

Mettez-vous en sécurité,

- risque inondation : rejoignez sans délai le lieu de rassemblement indiqué sur la carte.

- pour tout autre risque : rejoignez sans délai un bâtiment et restez confiné.

Tenez-vous informés. Respectez les consignes des autorités diffusées sur

le Bleu,

France Info, autres radios locales ou France Télévisions

Restez en sécurité. : N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont
s par leurs enseignants.

Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale

- préparez-vous grâce au Plan Familial de Mise en Sécurité (à télécharger sur www.interieur.gouv.fr rubrique
savoir réagir à l'alerte)

Attendez le signal de fin d'alerte (son continu de 30 secondes) avant de
reprendre le cours normal de vos activités.

Plus d'information sur : www.interieur.gouv.fr (rubrique Alerte et information des
populations)